

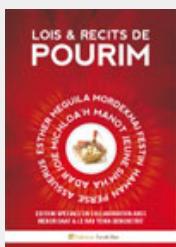


## Traité Nedarim

### Michna 4 - Chapitre 11

יא, ד קונים שאיני עושה לפि אביך, לפि אחיך, ולפי אחיך--אינו יכול להפר. שאיני עושה לפיר, אינו צריך להפר. רבינו עקיבאה אומר, יפר--שמעא תעדייף עליו, יתר מן הראי לו; רבינו יוחנן בן נורי אומר, יפר--שמעא יגרשנה, ותהי אסורה לחזור לו.

Si la femme déclare : « Je m'interdis par vœu de travailler pour mon père, ou pour ton père, ou pour mon frère, ou pour ton frère », le mari ne pourra pas annuler ce vœu. Si elle déclare faire vœu de ne pas travailler sur l'ordre du mari, il n'a même pas besoin d'annuler ce vœu (sans valeur) ; selon Rabbi Akiva, le mari devra l'annuler (pour la libérer), car elle pourrait fournir plus de travail qu'il n'en est dû (lequel excédant tomberait sous le coup de l'interdit). Selon Rabbi Yo'hanan ben Nouri, le mari devra annuler ce vœu, car il peut survenir qu'il la répudie, et il lui serait interdit désormais de tirer aucun profit d'elle.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)